



## L'Exécutif va proposer la modification du Plan local d'urbanisme

**Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire en charge de l'urbanisme, va proposer au Conseil de Paris le lancement d'une concertation au plus près des Parisiens en vue d'une modification du Plan local d'urbanisme (PLU).**

La dynamique engagée depuis 2001 a permis à Paris de s'inscrire dans le 21<sup>e</sup> siècle et à de nombreux quartiers de se réinventer. Dès le début de sa mandature, Anne Hidalgo, Maire de Paris, a souhaité engager la modification du PLU afin d'accompagner mieux encore les évolutions de la ville et des besoins de ses habitants.

Cette modification s'inscrit dans les grands objectifs de la mandature :

- **Créer 10.000 logements par an accessibles à tous**, et atteindre 30% de logements sociaux d'ici 2030, en simplifiant la transformation de bureaux en logements, en développant des constructibilités nouvelles en harmonie avec le paysage, sans toucher aux plafonds de hauteurs et en renforçant les espaces de respiration (parcs, jardins, points d'eau, etc.) ;
- **Lutter contre le changement climatique et la pollution**, par une nature qui irrigue la ville et le renforcement de la biodiversité, avec la création de 30ha d'espaces verts, la végétalisation de 100ha de toitures, terrasses et façades, la plantation de 20.000 arbres ; par l'amélioration de la qualité de l'eau, de l'air et la lutte contre le bruit ; en réduisant l'impact environnemental du transport de marchandises ; en favorisant l'usage de modes alternatifs à la route.
- **Renforcer l'attractivité économique, l'accès à l'emploi et à la connaissance**, en modernisant le parc immobilier tertiaire ; en rééquilibrant l'emploi au profit des territoires de l'Est ; en soutenant les nouvelles formes de travail et l'hybridation des usages ; par une protection accrue du commerce de proximité et l'organisation d'une logistique urbaine efficace ; en préservant un pôle majeur d'enseignement supérieur.

**L'Exécutif compte exploiter toutes les possibilités** de promotion d'une architecture de qualité qui soit l'expression de la création contemporaine, de prise en compte des perspectives qu'offre la ville intelligente et de simplification.

**Surtout, il va mobiliser au plus près les Parisiens** avec la mise en œuvre d'une concertation large et innovante, dans les quartiers et sur internet, au travers de laquelle les aspirations locales pourront pleinement s'exprimer.

## Calendrier prévisionnel

- Juillet 2014 Délibération au Conseil de Paris
- Septembre 2014 Début de la concertation
- Janvier 2015 Restitution et début de l'enquête publique
- Automne 2015 Adoption de la modification par le Conseil de Paris

**Contact presse** : Krystel Lessard / 01.42.76.49.61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)